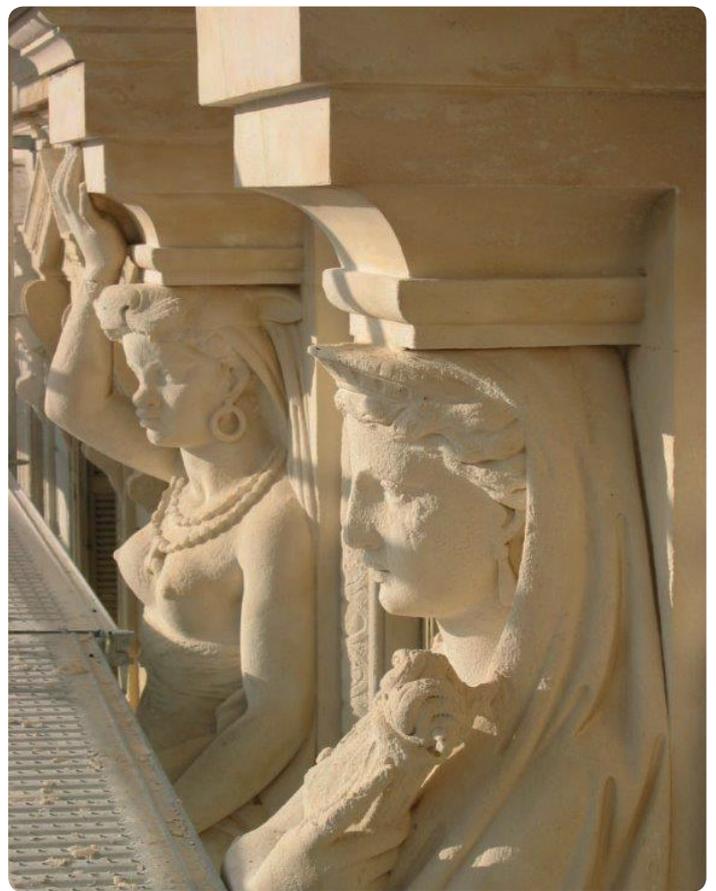


les façades en pierre de taille

.....
Nobles et délicates, les façades en pierre de taille
et leurs modénatures appellent une attention particulière.
Il faut toujours traiter la pierre avec précaution.





les façades en pierre de taille

La pierre de taille se présente en blocs dressés de façon à obtenir une surface lisse ou à bossages* appelés parement. Selon sa carrière d'origine, la pierre présente dans le Var est plus ou moins dure, plus ou moins grise ou rorée.

Il faut distinguer une façade en pierre de taille et une façade en moellons de pierre. La pierre de taille est découpée, sculptée et appareillée à joints fins pour être vue en façade ; c'est une surface noble et résistante aux intempéries (gel, pénétration d'eau, remontées de chlorures...). Les moellons sommairement dégrossis sont en principe enduits afin de protéger le mortier de scellement des agressions climatiques. Sans enduit, ce type de maçonnerie se dégrade.

FAIRE LES BONS CHOIX

AVANT TOUTS TRAVAUX

Identifiez le type de pierre de la façade et réalisez un diagnostic complet de son état. Soyez attentifs au traitement du soubassement voire du rez-de-chaussée dans sa totalité, parfois traité en maçonnerie de moellons enduits.

Faites repérer et vérifier les pathologies, les types de salissures, les éventuelles traces d'anciennes colorations. Consultez un professionnel (artisan-maçon ou architecte) pour le diagnostic, le suivi et la réalisation des travaux.

QUELS TRAVAUX ?

L'entretien d'une façade en pierre de taille consiste en un nettoyage doux qui n'altère pas la pierre, notamment sa pellicule naturelle de surface, dure et protectrice : le calcin. Une fois altéré, celui-ci ne se reforme plus. Le choix de la technique (eau à basse pression, brosse en coco, micro gommage, hydrogommage, nébulisation, procédé cryogénique, laser, compresses...) doit se faire en fonction du diagnostic préalable. Les techniques abrasives comme le sablage à sec, le lavage à haute pression ou le brossage au chemin de fer sont à écarter car elles détériorent le calcin* et rendent la pierre poreuse et vulnérable aux intempéries et ces procédés altèrent les modénatures (corniches, encadrements...). Dans le cas d'un rez-de-chaussée en moellons enduits, ne pas utiliser d'enduit-ciment, car l'eau et les sels solubles gagneront alors les étages supérieurs. Une fois



traitées les éventuelles remontées d'humidité par capillarité dans les murs, les dépôts blanchâtres de salpêtre peuvent être retirés au moyen de compresses d'argile et de cellulose.

Le nettoyage des graffitis se fait ponctuellement avec un solvant organique ou / et un produit alcalin.

La restauration des pierres dégradées est possible : les petites épaufrures peuvent être laissées en l'état ou réparées au mortier de poudre de pierre, incrustations par bouchons pour les lacunes plus importantes, pose en tiroir de pierre de remplacement...

Lors de la restauration, les éléments de façade saillants comme les corniches ou les bandeaux peuvent être protégés par des bavettes ou couvertines en zinc ou plomb (avec engravure).

QUELS MATÉRIAUX ?

Remplacez la pierre avec une pierre aux caractéristiques similaires : teinte, grain, densité, porosité.

Pour uniformiser l'aspect de surface, appliquez une eau-forte ou une patine à la chaux (très transparente), sans toutefois cacher les joints. Cette finition protégera la pierre contre les attaques physico-chimiques. Attention, la peinture n'est pas une technique de ravalement adaptée. Pire, elle dégrade la pierre de façon irréversible.

Évitez également les produits hydrofuges organiques (produits pétroliers), qui empêchent la pierre de respirer.

GLOSSAIRE

*bossage : est une saillie à la surface d'un ouvrage en pierre. Le bossage est réalisé dans un but d'ornementation qui anime la façade (jeux d'ombre).

*calcin : croûte de calcaire qui se forme sur les maçonneries en pierre exposées aux intempéries.

UN PATRIMOINE LOCAL

la pierre dans le Var

L'étude réalisée en 2017 par le BRGM sur les pierres du Var montre que l'échantillonnage géologique des pierres du Var couvre toutes les périodes du primaire au quaternaire. Ce sont plus de 700 carrières qui ont été exploitées dans le département : du schiste détritique à Bormes, du calcaire sédimentaire au Revest, du grès siliceux à Euenos et Saint-Raphaël, ou encore des roches magmatiques dans l'Estérel. Cette grande richesse se retrouve dans les constructions vernaculaires ainsi que dans les bâtiments remarquables : les portes des immeubles de Toulon sont par exemple caractéristiques de l'emploi spécifique d'un calcaire dur et gris originaire du Mont-Faron.

Certaines constructions de qualité peuvent regrouper une dizaine de pierres différentes adaptées à l'exigence constructive du bâtiment ou destinées à les embellir. Actuellement 7 carrières sont encore en exploitation dans le Var, pour la pierre de taille et le granulat de chantier.



LE SAVIEZ-VOUS ?

les façades décroûtées, une « erreur » historique et technique

La tendance récente au « décroûtage » des façades en moellons de pierre enduits présente une image faussement rustique du bâti ancien, et peut fragiliser ses murs dont la structure est traditionnellement conçue pour recevoir une couche de protection. Un traitement des joints (en creux, ou à « pierres vues »...) est associé à cette pratique, mais ne suffit pas à protéger les moellons de pierre tendre et le mortier, les éléments climatiques endommageant alors les matériaux du mur dans son épaisseur. Seule la pierre de taille appareillée est destinée à être exposée en façade telle quelle.

Attention la mode « pierres apparentes » peut menacer la structure du bâti !



ÉNERGIE & CLIMAT

Seule l'isolation par l'intérieur permet de préserver l'aspect extérieur des bâtiments en pierre de taille. Veillez à utiliser des matériaux respirants (laine de bois, panneaux de liège...) pour ne pas bloquer la vapeur d'eau dans les murs.



POINT RÉGLEMENTAIRE

Une réfection ou un ravalement de façade modifie l'aspect extérieur d'un bâtiment. À ce titre, ces travaux doivent en règle générale faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie, pour être autorisés avant toute exécution. Certaines communes proposent des dispositifs spécifiques pour favoriser l'entretien des façades : palettes de couleurs, aides au financement, conseils...

→ Renseignez-vous auprès de votre mairie.

EN COMPLÉMENT DE LA FICHE 03



04
les décors
en pierre



15
le confort
thermique

Qu'ils fassent ou non l'objet d'une protection, les centres anciens sont toujours des espaces de qualité. Chaque intervention sur les façades ou sur les toitures compte et participe à l'harmonie du paysage urbain. Au cœur de nos villes et villages, l'intérêt particulier et l'intérêt général doivent être conjugués pour créer le cadre de vie que nous y recherchons tous.

Les architectes de l'UDAP et du CAUE ont conçu ces 22 fiches conseils pour vous guider dans vos travaux et vos démarches. Elles ont l'ambition d'aider chaque particulier à concilier les contingences de la vie contemporaine, la maîtrise de l'énergie et la qualité environnementale avec la transmission de notre patrimoine culturel et historique.

Ce document est issu d'un projet collaboratif de grande qualité réalisé d'abord par le CAUE et l'UDAP des Bouches-duRhône.

TÉLÉCHARGEZ LES FICHES CONSEILS

→ à télécharger sur www.cauevar.fr

→ à télécharger sur **le site de la DRAC PACA**

rubrique **aides et démarches** / démarches et conseils architecture et patrimoine

POUR EN SAVOIR PLUS

UDAP VAR

Unité départementale
de l'architecture
et du patrimoine
du Var

→ **Réception du public
sur rendez-vous à l'UDAP ou dans
certaines collectivités locales et
territoriales**

🌐 [www.culture
communication.gouv.fr
/ Regions / DRAC-PACA](http://www.culture.gouv.fr/communication/gouv.fr/Regions/DRAC-PACA)
✉ sdap.var@culture.gouv.fr
☎ 04 94 31 59 95 (Toulon)

CAUE

Conseil
d'architecture d'urbanisme
et de l'environnement
du Var

→ **Réception du public
sur rendez-vous au CAUE à Toulon,
dans certaines collectivités locales
et territoriales**

🌐 www.cauevar.fr
✉ contact@cauevar.fr
☎ 04 94 22 65 75 (Toulon)

Photos et croquis © CAUE 13 sauf mentions contraires • Dessins KP architectes urbanistes